Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.85. — TELEPHONE

Las de vivre, il se pend

Hier mercredi soir, vers huit heures et demie, M. Emile Timmermans, âgé de 47 ans, employé à la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing, s'est pendu, à son domicile, 27, rue Turgot.

Timmermans était malade depuis quelque temps et avait dû cesser son travail. Désespéré, il a mis fin à ses jours.

M. Delteil, commissaire de police du 2me arrondissement, a ouvert une enquête.

Une chapelle en flammes au cimetière

Un incendie a marqué la journée de la Toussaint hier et a provoqué une certaine émotion parmi les innombrables visiteurs du cimetière.

Vers dix heures et demie du matin, une chapelle funéraire appartenant à la famille Dubrulle-Labbe et située dans l'allée principale, un peu au-delà de l'entrée de la rue Pellart, a failli être la proie des flammes.

Des couronnes mortuaires en celluloïd, placées trop près de vierges allumées, se sont enflammées, communiquant rapidement le feu aux objets ornant la chapelle.

Des passants ayant aperçu de grandes flammes qui s'échappaient par la porte ouverte, se mirent en devoir d'arracher les tentures et d'enlever les sièges. L'incendie s'éteignit donc faute d'aliment.

Cet évènement avait attiré autour de la chapelle en flammes de nombreux curieux.

Exploits de noctambules

Coups de revolver. — Plusieurs balles échangées sans résultat

Au cours de la nuit de mardi à mercredi, vers onze heures, plusieurs individus passant rue d'Alma se mirent en devoir, on ne sait pour quelle raison, d'enfoncer la porte de la maison portant le numéro 170, occupée par M. François Liétart, marchand de frites.

Ce dernier ouvrit une fenêtre du premier étage et demanda des explications aux noctambules mais ceux-ci répondirent en tirant dans sa direction plusieurs coups de revolver.

M. Liétart, voyant la tournure que prenaient les choses, s'arma également d'un revolver et tira sur ses agresseurs.

Cette fusillade avait mis en rumeur tout le quartier et attiré bon nombre de curieux. Elle attira même deux agents, mais ceux-ci arrivèrent quand les malandrins étaient déjà loin.

Une enquête est ouverte pour essayer de les retrouver.

RENVERSE PAR UNE VOITURE

Le jeune Théophile Declercq, 16 ans, magasinier, passant à l'angle des rues de la Gare et Nationale, hier vers neuf heures et demie du matin, a été renversé par une voiture conduite par le cocher Alphonse Lemaire, demeurant 3, rue du Cœur-Joyeux, à Tourcoing.

Le jeune garçon ne s'est fait aucune blessure et en a été quitte fort heureusement pour la peur.

LES CARS TAMPONNENT...

Un car Mongy, piloté par le mécanicien Louis Courtois et se dirigeant vers Hem, a tamponné, mercredi à 8 heures 15 du matin, dans la rue du Coq-Français, une voiture conduite par M. Emile Ménard et appartenant à MM. Leclercq frères, rue d'Oran.

Le tramway a eu plusieurs glaces brisées et l'un des chevaux de la voiture tamponnée a été blessé aux naseaux.

VOTRE PEAU VOUS CUIT-ELLE? EST-ELLE ENFLAMMÉE OU IRRITÉE?

Procurez-vous une boîte de Cadum, la nouvelle découverte, dont la première application arrêtera vos cuissons, vos démangeaisons. Cadum est le meilleur spécifique à employer partout où la peau est enflammée, irritée ou malade. On devrait toujours en avoir chez soi pour parer aux cas imprévus. Une légère coupure, blessure ou égratignure amène parfois des ennuis beaucoup plus graves à moins que l'on y applique, aussitôt l'accident survenu, un antiseptique tel que Cadum qui prévient toute infection par les germes nocifs. Cadum guérit l'eczéma, boutons, tannes, taches, poussières, ulcères, plaies, rugosités, hémorroïdes.

WASQUEHAL

FUNERAILLES CIVILES DU CITOYEN JOVENAUX

C'est une cérémonie vraiment imposante que celle qui se déroula hier ; plus d'un millier de personnes ont accompagné le citoyen Jean-Baptiste Jovenaux à sa dernière demeure.

A dix heures et demie, les autorités et les diverses sociétés arrivent et à dix heures quarante-cinq le cortège s'ébranle.

Toutes les sociétés subventionnées y assistent dans l'ordre suivant : la Société de gymnastique « l'Espérance », l'Union Musicale de la Planche-au-Riez, les Anciens Militaires « le Ralliement », la Chorale « l'Aurore », l'Harmonie « la Jeune France ». Puis viennent ensuite une délégation de la Libre Pensée de Croix et le Conseil municipal de Wasquehal. Les cordons du poêle sont tenus par MM. Lejeune-Mullier, maire ; Bernaege, adjoint au maire ; Debaisieux, conseiller municipal socialiste de Roubaix ; Tellier, adjoint au maire de Croix ; Debock et Debeer, délégués de la Libre Pensée de Croix.

C'est au son de marches funèbres que les sociétés de musique exécutent tour à tour, que le cortège s'achemine lentement vers les rues du Noir-Bonnet, Pasteur, Jean-Macé, Pierre-, de Marcq, et le cimetière.

M. Lejeune-Mullier, maire de Wasquehal, prend la parole, il dépeint tour à tour le camarade qu'a été J.-B. Jovenaux, l'homme toujours disposé à rendre service ; il montre aussi en lui un socialiste sincère et un libre penseur convaincu. « Il a su, a-t-il dit, en manifestant sa volonté d'être enterré civilement, donner à ses concitoyens l'exemple d'un homme entièrement détaché des entraves de l'Eglise, de cette Eglise dont la devise apparente est toute de Bonté et de Charité et dont les prêtres, au contraire, sont les plus fermes soutiens du Capital, se trouvent toujours dans nos combats contre l'Exploitation, dans nos luttes pour l'augmentation des salaires et pour la liberté individuelle, du côté du fort contre le faible, du côté du patron contre l'ouvrier. »

Il a ensuite adressé au regretté conseiller un suprême salut au nom de ses collègues, de la foule d'amis et des camarades qui ont tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

LA MANIFESTATION AU CIMETIERE. — Après avoir assisté aux funérailles du citoyen Jovenaux, la municipalité et les sociétés présentes ont accompli leur pèlerinage annuel au monument élevé par la commune de Wasquehal à la mémoire de ses enfants morts pour la patrie.

M. Lejeune-Mullier, maire, a pris la parole ; il rappelle que ceux dont nous évoquons aujourd'hui le souvenir, la mort les a fauchés au hasard, dans toutes les familles, alors qu'ils étaient des petits soldats de France. Il rappelle aussi le différend qui a existé durant un mois entre la France et l'Allemagne, pour des intérêts purement financiers, pour des raisons dans lesquelles l'honneur du nom français n'était nullement engagé et que pour cela, on a failli jeter deux peuples l'un contre l'autre, renouveler les hécatombes de 1870-71.

Il dit ensuite que les peuples, maintenant, s'ils sont prêts à donner leur vie pour la patrie, ont conscience de leur valeur et de leur dignité et qu'un admirable mouvement de protestation a soulevé les peuples de France et d'Allemagne contre l'absurde menace de guerre à propos du Maroc et du Congo, et la grande voix du prolétariat a été pour la première fois assez forte pour faire trembler les rois de la finance. Il dit combien il tenait à faire cette constatation en ce jour et devant ce monument, et continue en adressant un adieu à ces enfants morts au service de la France et les salue au nom du Conseil municipal, au nom des sociétés présentes et de la commune tout entière.

M. Lefebvre, secrétaire de la Société de gymnastique « l'Espérance », a pris ensuite la parole et après avoir rendu hommage aux soldats morts pour la patrie, les cite comme exemple à ses collègues.

La manifestation a pris fin à midi.

HEM

AU CIMETIERE. — Trois cents personnes se pressaient au pied du monument patriotique pour écouter le discours du président de l'Ecole préparatoire militaire « La Gauloise », dont les sections armées rendaient les honneurs.

Dans son discours, qui fut très applaudi, M. Bétrémieux rendit hommage aux morts pour la Patrie ainsi qu'aux victimes du travail.

QUI L'EUT CRU

Quand Vaissier, vainqueur pacifique,
Créa ce Congo parfumé,
Supposait-il qu'un jour le voisin trop armé
Pourrait revendiquer ce trésor magnifique ?

N. M..., à l'inimitable savon du Congo.

GAZETTE TOURQUENNOISE

Une brasserie cambriolée

Un cambriolage a été commis dans des circonstances singulières, à Tourcoing.

M. Hector Deloraine, représentant de la brasserie coopérative du Tilleul, demeurant à Lille, se rendait à la brasserie hier mercredi, vers midi.

La porte d'entrée ne présentait aucune trace d'effraction, pourtant les bureaux avaient été cambriolés.

M. Sanguinette, gérant de la coopérative, était parti mardi soir, on ne sait donc pas à quel moment il a été de quelle façon, le ou les malfaiteurs ont pu pénétrer dans l'établissement.

Toujours est-il qu'ils ont dérobé des timbres-poste et des timbres de quittance pour une valeur de sept francs environ, et une bicyclette valant deux cents francs appartenant à M. Deloraine.

Tous les meubles ont été fouillés ; il est fort possible que le butin des cambrioleurs ait été plus important, mais on ne sera fixé qu'après enquête.

La police a été informée.

AU THEATRE MUNICIPAL

Dimanche, 5 novembre, grande matinée à 3 heures : « Si j'étais roi », opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, musique d'Adam, orchestre complet, sous la direction de M. Cazaux Louis.

Le soir, à 8 heures, « Le Chalet », opéra-comique en 1 acte, musique d'Adam ; première représentation d'un des plus grands succès de fou-rire du théâtre du Palais-Royal, « La Terre-Neuve », vaudeville en 3 actes de MM. Bisson et Hennequin. Cet ouvrage servira de second début à Mlle Mary Raymonde, 1re ingénuite.

Lundi, 6 novembre, à 8 heures précises, grande soirée populaire à prix très réduits : « Les Deux Orphelines », grand drame en 5 actes et 8 tableaux, de Dennery.

La location est ouverte pour toutes ces représentations.

ON ENLEVE UN JUPON

Mme Verhelst, née Marie Dubly, ménagère, demeurant en appartement rue Louis Leloir, a déposé une plainte à la police contre un inconnu qui lui a dérobé, dans sa chambre à coucher, dont la porte n'était pas fermée, un jupon en soie noire d'une valeur de 50 francs.

M. Braux, commissaire de police du 2e arrondissement, informe.

VOL D'UNE BICYCLETTE

M. Jean Devemy, demeurant chez ses parents, rue de Lille, 136, avait déposé sa bicyclette, samedi soir, dans le couloir de la maison. Peu de temps après elle avait disparu. La machine est évaluée 100 francs.

M. Braux, commissaire de police du 2e arrondissement, enquête.

La bonne de la maison, qui lavait les carreaux précisément au moment du vol, n'a rien remarqué.

PAR LA CORDE !

Las de souffrir, un fabricant de moutarde, Paul Dervaux, âgé de 42 ans, demeurant rue des Fauvettes, 137, s'est donné la mort en se pendant au pied de son lit hier soir, vers six heures et demie.

C'est sa femme qui a découvert son corps peu de temps après.

M. Braux, commissaire de police du 2e arrondissement, a fait les constatations d'usage.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Mercredi, vers midi, un commencement d'incendie s'est déclaré au domicile de M. Cattez, tapissier-garnisseur, à l'angle des rues Martine et des Ursulines. Le feu a pris on ne sait comment dans une chambre au premier étage.

Les pompiers, prévenus par téléphone, sont arrivés aussitôt sur les lieux avec le matériel de secours. Peu de temps après l'incendie était éteint et tout danger conjuré.

Les dégâts, couverts par l'assurance, sont peu importants.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 1er novembre 1911

Naissances. — De Bœver Robertine, rue de la Marlière, 75.

Décès. — Dhondt Emile, 65 ans, jardinier, rue du Flocon, 230. — Housny Albert, 41 ans, domestique, rue de la Cité, 151. — Dervaux Paul, 42 ans, marchand de moutarde, rue des Fauvettes, 137. — Denoyette Charles, 62 ans, entrepreneur, rue de la Cloche, 65-67.

LILLE

Lorsque tout est fini !...

Après avoir vécu maritalement pendant une année avec une cuisinière, Mlle Marie E..., 52 ans, demeurant rue de Buffon, 19, le charretier Charles Moutier, 49 ans, s'était vu congédier par celle-ci il y a environ six mois, la concorde ne régnant pas entre les deux amis.

Moutier alla donc porter ses pénates au numéro 69 de la rue Gantois, espérant oublier celle qui venait de le quitter.

Mais hélas ! le souvenir de la cuisinière était toujours vivace dans le cœur du bouillant Charles. Il résolut, mardi, d'aller la trouver afin d'essayer de renouer les anciennes relations. A son arrivée au logement de son ex-doulceine, Moutier qui était légèrement ivre frappa quelques coups discrets à la porte. N'obtenant pas de réponse — la cuisinière étant absente de chez elle — il essaya tout simplement d'enfoncer l'huis, puis ayant appris que celle qu'il voulait voir n'était pas là, le charretier partit pour revenir le soir vers six heures et demie, coiffé cette fois d'un fort joli plumet.

Mlle E... étant toujours absente, le charretier devint furieux, il brisa le cadenas fermant la porte, pénétra dans la chambre, puis se restaura convenablement. N'ayant plus la force d'aller se jeter sur le lit, il se coucha sur le plancher. Une voisine étant allée prévenir la cuisinière, celle-ci arriva et, constatant le sans-gêne de son ex-ami, alla quérir des agents au poste de police voisin.

A l'invitation des policiers, Moutier répondit par des coups de pied et de poing.

Bref, ce ne fut pas sans peine que les agents réussirent à appréhender et à conduire le brutal charretier au poste du 7e arrondissement. En cours de route, celui-ci les insulta et les brutalisa à nouveau.

Moutier, qui a été gratifié d'un procès-verbal pour violation de domicile, outrages et rébellion à agents, sans oublier le délit d'ivresse, a été déféré au parquet.

DU DANGER DES LIAISONS FACILES

Nous avons relaté, hier, la mésaventure survenue à l'ouvrier agricole Jules Depraiter, 30 ans, qui de passage à Lille lia connaissance, mardi soir, avec deux individus. Ceux-ci l'ayant emmené dans les remparts, lui subtilisèrent une somme d'environ 900 francs.

Nous avons dit également que sur la plainte du volé, la police avait réussi à arrêter deux individus, Maurice L..., 25 ans, et Paul F..., 24 ans, sans domicile fixe, accusés d'être les auteurs de ce méfait par Depraiter, qui les a d'ailleurs formellement reconnus.

Les deux individus qui sont toujours à la disposition de la justice ont été longuement interrogés hier par M. Bernardini, commissaire chargé de cette enquête. Ils nient plus que jamais être les auteurs du vol.

On n'a d'ailleurs retrouvé aucune somme d'argent sur L... et F... qui ont fourni l'emploi de leur soirée de mardi. La police les contrôlera sérieusement aujourd'hui.

Jusqu'à présent aucune preuve de leur culpabilité n'a été relevée contre eux.

LES DANGERS DE L'IVRESSE

A la suite d'une discussion avec la patronne d'un bar de la place des Patiniers, un employé, Edmond L..., s'emporta, et, dans la chaleur de la dispute, confirma la tenancière qui, rouge de dépit, alla se plaindre à la police.

Deux agents accoururent et appréhendèrent L... qui quoique très surexcité les suivit docilement. Cependant, arrivé rue du Priez, L..., voulant reprendre sa liberté, s'enfuit à toutes jambes vers la rue Sainte-Anne. Malheureusement, en raison de son état d'ivresse, l'employé manqua le trottoir et s'abattit lourdement sur la chaussée. Dans sa chute, L... se fit au nez une blessure sérieuse qui nécessita des soins de M. le docteur Rouzé, requis en hâte.

Après pansement, le blessé fut reconduit par un de ses parents à son domicile, rue de Paris.

UNE ALERTE

Téléphoniquement, les agents du poste de police de la place Jacquart étaient prévenus, hier matin, vers neuf heures et demie, qu'un commencement d'incendie venait d'éclater chez Mme Lantoine-Deschamps, négociante en café, 33, rue de Valmy.

Au grand trot, les policiers gagnèrent la rue précitée où les pompiers de la caserne Malus et ceux de la rue de Fives les avaient déjà précédés.

Ce n'était qu'une alerte, il faut croire, car on ne découvrit aucune trace du sinistre annoncé.

Agents et pompiers en furent donc quittes pour réintégrer leurs locaux, en y mettant, cette fois, un peu moins de précipitation qu'à l'arrivée.

UN GRAND GALA

C'est le dimanche 19 novembre, à l'Hippodrome Lillois, que l'Association Philanthropique du Nord donnera son Grand Gala d'hiver.

Nous pouvons, dès à présent, annoncer que le programme comportera des artistes de la Comédie-Française et de la Botte à Fursy, des premiers prix des Conservatoires de Paris et de Bruxelles, ainsi que des artistes lillois de grand talent et très réputés.

Le « Club des Vingt », ce Cercle Musical si apprécié, se fera entendre à cette solennité, sous la direction de son nouveau et talentueux chef, M. Gustave Gabelles.

Nous publierons, sous peu de jours, les noms de tous les artistes de ce Grand Gala.

Sucre Delerue
est le MEILLEUR et le plus PUR

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ARMENTIERES

NOUVELLE TENTATIVE DE VOL AUX HALLES

Comme il y a plusieurs semaines, des malfaiteurs ont escaladé le mur de la halle dans la nuit de mardi à mercredi.

Ils ont ouvert deux étaux de bouchers. N'ayant pas trouvé d'argent, ils sont partis sans rien emporter.

CAMPHIN-EN-PEVELE

ACCIDENT. — Monté sur une voiture de betteraves, appartenant à M. Fiévet, meunier, le jeune Jean Bernard en est tombé et, dans sa chute, s'est fracturé une jambe.

Le docteur qui a soigné le blessé lui a prescrit un repos de trois mois.

HELLEMMES

TOUT AUGMENTE. — Les coiffeurs d'Hellemmes et de Mons-en-Barœul ont tenu une réunion lundi, à l'Alliance.

Dans cette réunion, ils ont décidé, devant l'augmentation sans cesse grandissante des marchandises nécessaires à leur industrie, de porter le « coup » de rasoir de 10 à 15 centimes et la coupe de cheveux à 30 centimes.

Ce tarif sera mis en vigueur à partir du 12 novembre.

MARCQ-EN-BARŒUL

VOLEURS DE LEGUMES. — La police de Lille a procédé hier matin, à l'arrestation d'un couple qui lui avait été signalé par téléphone, comme ayant dévalisé un champ de poireaux appartenant à Mlle Céline Delevoye, cultivatrice, au Château Rouge.

Ces deux personnages, cueillis à leur descente du tramway, furent conduits au poste du troisième arrondissement, où ils essayèrent d'abord de fournir un faux état civil, puis déclarèrent finalement se nommer, lui, Théophile Declercq, 34 ans, journalier, demeurant 21, rue Monge, à Lille, et la femme qui l'accompagnait et qui est sa maîtresse, Maria Lebarron, 29 ans, journalière.

Tous deux, interrogés séparément, prétendirent avoir acheté les poireaux trouvés en leur possession.

Malheureusement pour eux, ils indiquèrent au commissaire des endroits différents où ils les auraient achetés.

Declercq et son amie seront déférés au Parquet.

CAMION EN FEU. — Vers deux heures de l'après-midi, mardi, une voiture chargée de dix-huit balles de déchets de lin passait sur le pont de Marcq, quand soudain le chargement prit feu.

Le conducteur, M. Achille Vanherselenne, au service de M. Delporte, messager, rue de la Gare, à Halluin, n'eut que le temps de sauter de sa voiture pour ne pas être brûlé.

Le camion fut dirigé vers la rive du canal dans lequel le chargement fut renversé après que le cheval légèrement brûlé à la croupe, eut été dételé.

Les dégâts, tant pour les marchandises perdues que pour les détériorations subies par le camion, s'élèvent à près de trois cents francs.

POUR LES VICTIMES DU TRAVAIL. — Comme les années précédentes, le Parti Socialiste est allé, encadré, déposer une couronne sur la tombe des malheureuses victimes de l'explosion de la pyrotechnie De Bar. Les citoyens Van Delamotte et Huyghe ont prononcé d'émouvants discours.

LA MADELEINE

LIBRE PENSEE. — La commission administrative de la Libre Pensée de La Madeleine et des environs invite tous ses membres à assister à la manifestation qu'elle organise pour le dimanche 5 novembre.

Le groupe ira déposer au cimetière une couronne à la mémoire de ses membres défunts.

Départ à dix heures du siège social, « A la Belle Promenade », rue Jeanne-Maillotte, à La Madeleine.

TEMPLEUVE

UN CAMION DANS UN FOSSE. — Lundi soir, le camion de la « Brasserie du Brenco » est tombé dans un fossé, sur la route de Péronne à Templeuve.

Le véhicule était conduit par deux garçons brasseurs. L'un d'eux, L. Blondelle, fut blessé aux reins et son compagnon, Leblanc, eut une jambe fracturée.

Grâce au dévouement de M. Paul Batteau, dit « Peper », le camion put être retiré du fossé.

RONCHIN

Des cambrioleurs opèrent

ILS SONT REÇUS A COUPS DE REVOLVER

Des malfaiteurs qui ont fait preuve d'une rare audace, ont tenté de s'introduire, au cours de l'avant-dernière nuit, dans un immeuble situé route de Douai, 102, au Petit-Ronchin et occupé par Mme veuve Leman, 64 ans, et son fils, M. Emile Leman, 37 ans, négociant en grains et farines.

Les malandrins s'étaient d'abord attaqués, pour arriver à leurs fins, à la porte d'un chantier voisin, appartenant à M. Danne, maître plafonneur. Une fois là, ils escaladèrent un mur haut de deux mètres clôturant la maison habitée par Mme veuve Leman, qu'ils croyaient trouver seule, son fils étant, la plupart du temps, en voyage.

Ce fut M. Leman qui, ne dormant pas, entendit, vers deux heures du matin, des bruits suspects. Armé d'un revolver, il se dirigea vers une fenêtre prenant jour sur la cour, afin de se rendre compte de ce qui se passait. C'est avec une stupéfaction bien compréhensible, qu'il aperçut un individu dans sa vérandah, et un autre à cheval sur le mur qui sépare son habitation du chantier de M. Danne.

Sans hésiter, M. Leman tira aussitôt dans la direction des voleurs deux coups de revolver. Ceux-ci ne portèrent pas, mais les voleurs, au nombre de trois, se voyant découverts, prirent la fuite.

Cette audacieuse tentative de cambriolage a mis sens dessus dessous toute la population du Petit-Ronchin.

Le garde-champêtre de l'endroit a ouvert

DUNKERQUE

Un charretier écrasé par son cheval

Mardi, vers quatre heures de l'après-midi, le charretier Désiré Dekooninck, 73 ans, demeurant à Malo, conduisait un tombereau de sable aux nouveaux travaux du port, lorsqu'en passant à la darse 4, le tombereau fut tamponné par un wagon chargé de poteaux de mine.

Le cheval tomba par suite de la secousse et entraîna, dans sa chute, le malheureux charretier, qui fut pris entre l'animal et un tas de cailloux.

Relevé aussitôt par des ouvriers, Dekooninck portait d'assez graves blessures et de nombreuses contusions sur tout le corps.

Il a été conduit en voiture à l'hôpital.

UN FORCENE. — Mardi soir, vers quatre heures et demie, un nommé Emile Kersemacker, déambulait, saoûl comme plusieurs polonais, sur le pont de l'Ecluse, lorsqu'il rencontra l'agent Duquenne qu'il invectiva des plus doux noms d'animaux.

L'agent voulut arrêter l'intrus, mais celui-ci ne l'entendit pas de cette façon, il lança un coup de tête dans la poitrine de celui qu'il appelait « son agresseur » et les deux hommes tombèrent à terre.

L'ivrogne se releva brusquement et porta un violent coup de pied que l'agent, qui eut son pantalon arraché, reçut au genou.

L'agent Vermersch aida son collègue à conduire le forcené au poste ; mais, en cours de route, Kersemacker se jeta à terre et ne voulut plus avancer.

Il fallut trois autres agents pour le fourrer avec beaucoup de mal, au violon.

Cet irascible ivrogne sera poursuivi devant le Tribunal correctionnel pour ivresse, outrages à agents et rébellion.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

BOLLEZEELE

VOL DE VINGT LAPINS. — Pendant la nuit, des individus ont pénétré dans un jardin appartenant à Mme veuve Rubbelynck, en pratiquant un trou dans la haie.

Les voleurs dévalisèrent le clapier des vingt lapins qui s'y trouvaient.

DOUAI

CHUTE DE CHEVAL

Le canonnier Eugène Berquez, du 27e d'artillerie, est tombé de cheval au cours d'une manœuvre et s'est fracturé le pied droit.

VOL A L'ESBROUFFE

Mme Heisser, demeurant boulevard Faidherbe, passant dans la rue mardi soir, vers 7 heures et demie a été débarrassée de son sac à main en cuir vert contenant 15 à 18 francs et un trousseau de clefs, par deux individus qui ont pris la fuite.

Ces mêmes individus ont tenté peu après de voler un foulard à Mme Morel, demeurant rue du Gouvernement.

La police recherche les malfaiteurs.

Le sac de Mme Heisser a été retrouvé rue Cuvelle, mais vide.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

LAUWIN-PLANQUES

ACCIDENT. — Le jeune Emile Cresson, 7 ans, jouant dans la cour de ses parents, a fait écrouler sur lui une colonne en briques et a eu la cuisse gauche fracturée.

AUBERCHICOURT

DISPARITION. — Mlle Marianne Cousin, 16 ans, a quitté le domicile paternel lundi dernier. Sa disparition inquiète vivement son père.

La gendarmerie fait des recherches.

VALENCIENNES

GRAVE ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Vers midi, le jeune Pierre Hourdeau, âgé de 7 ans, fils de M. Hourdeau, débitant de boissons, route du Quesnoy, à Marly, marchait derrière un attelage de brasseur, qui suivait le côté droit de la route, se dirigeant vers Saultain.

Comme il traversait la route pour gagner le trottoir gauche, l'enfant fut tamponné par une automobile venant en sens inverse, à une vive allure.

Il fut violemment projeté sur le sol. Des témoins de l'accident le relevèrent. Le pauvre petit portait de multiples contusions. Il ressentit également une très vive commotion cérébrale qui ne sa vie en danger.

Un docteur vint lui donner des soins, et une enquête est ouverte. On recherche le propriétaire de l'auto, qui serait de Valenciennes.

AU CONSERVATOIRE

MM. Léon Laurant, clarinettiste et Pierre Pillion, basson, tous deux élèves de M. Gaubert, à l'Ecole nationale de musique, viennent d'être admis au Conservatoire de Paris.

Nos félicitations aux élèves et à leur maître.

Tribunal Correctionnel

Vol de bronze. — Le nommé Abrassart, ajusteur, à Dour, est inculpé d'un vol de bronze commis à la Franco-Belge, à Raismes.

Me Millot présente sa défense. Abrassart récolte 10 jours de prison.

Bataille. — Le sieur Joseph Fiévet, cultivateur à Thiant, a porté des coups au sieur Bataille, avec qui il avait eu une discussion.

Après plaidoirie de Me Saint-Quentin, Fiévet est condamné à une amende de 30 fr.

Pour se chauffer. — Les jeunes Charles Robert, 18 ans, et sa sœur Julia, 15 ans, de Denain, avaient été condamnés à des peines de 10 et 6 jours de prison pour avoir ramassé du charbon le long de la voie du chemin de fer d'Anzin. Ils font opposition.

Après plaidoirie de Me Hiet, le tribunal maintient les peines, mais accorde aux deux condamnés le bénéfice du sursis.

Camaraderie. — Le journalier Hémereau, 23 ans, d'Onnaing, est accusé d'avoir pris un porte-monnaie et un gilet à son camarade de travail Baisy.

Hémereau nie. Il désigne au contraire un certain D..., comme en étant l'auteur.

Assommé. — A la verrerie Belote, le sieur Dumont a reçu plusieurs coups de marteau sur la tête d'un nommé Derache, et des coups de casse-tête d'un certain Beraux.

Un troisième, Drauwez, était également inculpé de s'être livré à des violences, mais on dut reconnaître qu'il avait fait preuve de moins de brutalité.

Derache et Beraux font défaut.

Sont condamnés : Drauwez 16 francs d'amende, Béraux à 20 jours de prison, et Derache à un mois.

Formalité. — Les cabaretiers Turpin et Douay, de Douchy, ont ouvert leurs débits sans autorisation.

A chacun 16 francs d'amende.

Coups. — Le mineur Alcide Dudoignon, 25 ans, de Crépin, est poursuivi pour coups envers les nommés Limbourg Henri, son demi-frère, et Bereaux Albert.

Dudoignon est condamné à 15 jours de prison.

Entre copains. — Le verrier Georges Florive, 18 ans, de Crespin, a roué de coups le nommé Jean Gainne, son camarade de travail.

8 jours de prison.

Violences. — Le mineur Halliez, 36 ans, est également poursuivi pour voies de fait.

La victime, Marie Brèque, ne se présente pas.

10 jours de prison.

Dans la batellerie. — Le haleur de bateaux Saultiaux, 20 ans, de Râches, a injurié l'éclusier Myrtil Blampain, de Saint-Amand.

Saultiaux récolte, par défaut, 10 jours de prison.

Un protestataire. — Le nommé Cattoire, 18 ans, sans profession, fait opposition à un jugement l'ayant condamné par défaut à 8 jours de prison pour transport de gibier à une époque où la chasse était fermée.

Le tribunal réduit la peine à 6 jours et 30 francs d'amende.

Le même individu fait également opposition à un jugement l'ayant condamné à un mois de prison pour des vols commis chez M. Delcourt et Mme Lequien, cabaretière, à Saint-Amand.

Le tribunal maintient son jugement.

Coups de revolver. — Le journalier François Bouvier, 35 ans, cabaretier rue de Lille, à Valenciennes, était rentré en état d'ivresse. Sa concubine lui adressa quelques reproches. Bouvier entra dans une violente colère. Il tira quelques coups de revolver dans le plafond.

Le sous-brigadier de police Compère et l'agent Amary arrivèrent à ce moment. Ils furent injuriés par Bouvier. Comme ils voulaient le conduire au violon, il se rebella.

Bouvier est condamné à un mois de prison.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

QUIEVRECHAIN

MARAUDAGE. — De nombreux vols de fruits sont commis depuis quelque temps dans les jardins de la région.

Une enquête est ouverte. On espère découvrir les maraudeurs.

NIVELLES

LE CAMPEMENT. — Le douanier Jean-Baptiste Stablo avait déposé son sac de campement dans la forge de M. Ernest Duquesnoy.

Des individus restés inconnus se sont introduits dans cette forge et se sont emparés de ce sac de campement qu'ils allèrent jeter dans la rivière « Le Décours ».

On l'en retira le lendemain quelque peu détérioré.

Ce sac de campement est estimé cent francs.

MORTAGNE

LES AVEUX. — Nous avons relaté le vol de numéraire et de lapins dont avait été victime le sieur Emile Descamps, de Blèharies (Belgique).

Les soupçons s'étaient portés sur un sieur Alexandre Carlier, 18 ans, faïencier, à Mortagne.

Interrogé, celui-ci a passé des aveux complets et a donné des explications sur la façon dont il commit ce vol.

La porte de la maison Descamps étant fermée, il brisa deux carreaux d'une fenêtre de la cuisine, et l'ouvrit.

Il se rendit dans la chambre à coucher où il trouva dans le tiroir d'une commode une somme de douze francs qu'il s'appropria.

Dans l'étable, il prit quelques jeunes lapins, huit, dit-il, treize, prétend M. Descamps.

A la douane, il déclara que ceux-ci lui avaient été donnés par sa mère, habitant Tournai et acquitta 3 fr. 80 de droits. Ne sachant que faire de ces rongeurs qui, à plusieurs reprises, essayèrent de se sauver du sac, il les jeta dans la Scarpe.

Ces renseignements ont été transmis au Parquet.

TRITH-SAINT-LEGER

CONFERENCE AGRICOLE. — M. Vallez, professeur spécial d'agriculture à Valenciennes fera à la mairie de Trith le dimanche 5 novembre, à 5 heures, une conférence agricole publique.

Il traitera le sujet suivant :

« Les tourteaux alimentaires et la création des prairies ».

LE MOBILIER. — Le nommé Charles Picaloza et deux de ses amis s'étaient présentés en état d'ivresse à l'estaminet tenu par la femme Collet. Comme celle-ci refusait de leur servir à boire, Picaloza renversa le comptoir dans lequel se trouvaient de nombreux verres, des chopes et de la vaisselle, culbuta le poêle et jeta à terre un réveil-matin qui était sur la cheminée.

Tous ces objets furent brisés.

Les époux Collet estiment à quarante francs le préjudice qui leur a été causé.

ONNAING

PAUVRE GOSSE. — En vertu d'un extrait de jugement, la gendarmerie de Quiévrechain a arrêté le jeune Charles Glineur, d'Onnaing. Il a été écroué à la maison de la rue de la Halle.

ANZIN

LA MAIN NUE. — La partie de balle à main nue que nous avons annoncée s'est disputée durant toute la journée sur la balldrome de la Grand'Place.

Deux parties furent aux prises.

La partie Hermann fut classée troisième et obtint le prix de 15 francs.

Les deux parties Steffe Marcel et Roto ne purent terminer leur lutte en raison de l'obscurité et s'arrêtèrent à cinq jeux pour quatre se partageant les deux prix de 25 et 40 francs.

La partie Roto a lancé un défi de 25 francs à la partie Steffe qui a accepté la lutte pour le 12 novembre.

L'ASSISTANCE. — Il y a quelques jours le jeune Ernest Warocquier, 19 ans, enfant assisté du dépôt de Lille, s'était échappé d'une ferme à Moochin où il avait été placé. Il vint à Anzin et fut embauché comme manœuvre aux Forges.

L'administration de l'A. P. ne l'entendit pas ainsi et fit arrêter Warocquier par la gendarmerie. Il a été dirigé sur le dépôt de Lille.

BRUAY-SUR-ESCAUT

MANŒUVRES ABORTIVES

Le parquet de Valenciennes reçut ces temps derniers plusieurs lettres anonymes, lui dénonçant que des jeunes femmes et des jeunes filles de la commune avaient été l'objet de manœuvres abortives.

Une enquête fut ordonnée.

Plusieurs personnes furent interrogées. Elles n'ont pu donner à la justice aucun renseignement sérieux.

D'autre part, des femmes soupçonnées d'avoir été l'objet de ces manœuvres ont protesté énergiquement contre ces accusations.

L'enquête continue.

PAS-DE-CALAIS

LENS

AU FEU ! — En passant hier matin vers 3 heures, rue de Lille, M. Hallez Joseph, mineur qui revenait de la fosse, aperçut des flammes qui sortaient d'une remise construite dans la cour de la maison Lefebvre, au coin du chemin du Marais. Il donna l'alarme ; la police et les pompiers furent prévenus et on se rendit rapidement maître du feu. Les dégâts sont peu importants ; on ignore comment l'incendie a pris naissance.

LE BAL DES ACCORDEONISTES DE LIEVIN. — Le bal qui eut lieu à l'Alcazar dimanche dernier a eu le plus vif succès ; la jeunesse s'y rendit, avec empressement et nos voisins de Liévin qui l'avaient organisé ont été vivement touchés de cette marque de camaraderie et de sympathie. Aussi la Société des accordéonistes liévinois nous prie-t-elle de remercier en son nom la jeunesse lensoise, ainsi que tous ceux qui ont bien voulu lui prêter leur concours.

L'accueil qui lui a été fait est un précieux encouragement pour l'avenir. Aussi se propose-t-elle de renouveler sa visite à Lens ; elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour donner satisfaction à la jeunesse de la ville-sœur.

CHEZ LES PUPILLES. — C'est le 12 novembre que les Pupilles socialistes donneront leur concert annuel. Cette fête aura lieu salle de l'Alcazar et commencera à 3 heures très précises du soir.

On nous dit que le spectacle sera des plus jolis et composé de façon à satisfaire même les plus difficiles.

La tombola sera tirée à l'issue du concert. Disons en passant que les lots sont nombreux et jolis. Nos lecteurs pourront d'ailleurs s'en rendre compte en s'arrêtant quelques instants à la vitrine du Café Coton, 2, rue Decrombecque, où ils sont exposés.

LIEVIN

EN BOMBE. — Un sieur Bauduin Louis, 20 ans, menuisier au service de M. Colin, entrepreneur, faisait une noce carabinée à l'estaminet Bécourt, route de Bully, quand survint un client de l'établissement, M. Deldique Georges.

Bauduin provoqua ce dernier à sortir pour se flanquer avec lui un coup de torchon ; Deldique n'étant pas d'humeur belliqueuse se refusa à accéder au désir de son adversaire et il allait partir quand Bauduin s'armant d'une bêche qui se trouvait dans l'estaminet lui en asséna un coup sur la tête. Deldique riposta par un coup de bouteilot.

A ce moment passait le garde Dilly qui mit fin à la scène et vint en faire le rapport à M. le commissaire de police qui a verbalisé contre les deux belligérants.

FREVENT

Mutilé par un train

En revenant de Frévent, où il avait conduit des porcs, M. Fleury Debeugny, cultivateur à Beaufort-Blavincourt, arrondissement de St